

Objet : situation de la division des collectivités locales

Monsieur le directeur régional,

À plusieurs reprises, lors de rassemblements des personnels, au cours de comités techniques locaux, en audience à la direction place Occitane, nous vous avons interpellé sur les difficultés rencontrées par la division des collectivités locales.

À ce jour, nous n'avons eu aucune réponse à nos interpellations et interrogations si ce n'est de découvrir sur l'intranet local un jeu de chaises musicales qui, à part répondre à l'aspiration de certains collègues de quitter le service, ne laisse rien entendre quant à une solution pérenne pour résorber les difficultés de la division.

En effet:

- par note du 8 décembre 2016, nous constatons qu'une des deux adjointes est mutée au 1^{er} janvier 2017 à la division de la fiscalité des professionnels et du recouvrement forcé. Sauf erreur de notre part, nous ne notons pas son remplacement. La division se retrouve donc avec une adjointe de moins. Que faut-il en déduire ?
- par note du 19 janvier 2017, nous constatons qu'il est prévu que le responsable de la division des collectivités locales soit affecté à compter du 1^{er} février 2017 à la mission conseil aux décideurs publics. Il sera remplacé par une collègue. Nous notons qu'une inspectrice principale remplace un administrateur des finances publiques adjoint pour assurer la responsabilité de la division. Que fautil en déduire?
- deux collègues de catégorie A partiraient dans les prochains mois. Sans remettre en cause leurs droits et garanties, nous nous interrogeons sur leur remplacement pour d'une part la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal et d'autre part, la mission de tuteur Hélios.

- à deux reprises, la direction a annoncé le remplacement de la collègue de catégorie A, adjointe sur la mission qualité des comptes, absente depuis mi-septembre. Des engagements avaient été pris! Depuis ce début d'année, il n'en est rien. Que faut-il en déduire?
- nous avons appris qu'une des deux adjointes de la paierie régionale ferait des « piges » à la division des collectivités locales deux jours par semaine. Au-delà de la remise en cause des droits et garanties des personnels, que faut-il en déduire pour les missions de la paierie régionale qui pourrait se passer d'une adjointe deux jours par semaine ? Que faut-il en déduire ?

La publication des affectations de l'équipe de renfort pour le mois de janvier 2017 indique l'intervention d'un collègue pour le mois de janvier. Cela viendrait-il compenser les manques d'effectifs de la division ?

Nous vous demandons un état des lieux précis du service, notamment sur la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal, les transferts des communautés de communes et des syndicats.

Nous attirons votre attention sur le fait que le jeu de chaises musicales opéré par la direction ne doit pas remettre en cause l'aspiration à mutation des collègues d'autres catégories.

Compte tenu de la qualité du dialogue institutionnel dit social, nous n'attendons pas de votre part une nouvelle pseudo réunion informelle mais une réponse écrite circonstanciée, argumentée et complète.

Compte tenu de la mise en œuvre de PVFI dans les services, nous espérons une réponse sous 48h00 de la direction.

Salutations militantes,

Séverine Bolognesi Fourcade Secrétaire CGT Finances Publiques 31

Boris Beaudoin Représentant des personnels en comité technique local